Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251028-D2025-276-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2025
Publication : 28/10/2025

Decalog

Convention de prêt de matériel à titre gracieux.

Prêt de matériel entre :
Decalog représentée par Yves Grange agissant en qualité de Directeur plateforme exploitation et support dénommé « **Prêteur** » d'une part,

Et la Communauté d'agglomération - Pays de Dreux représentée par agissant en qualité de, dénommé « **Emprunteur** » d'autre part.

Matériel prêté à titre gracieux :
Automate de prêt - Modèle à poser 21,5'' « Véga »

- Ecran tactile 21,5"
- Lecteur de codes-barres (lecture sur écran) intégré
- Imprimante ticket intégrée
- Connexion filaire ou Wifi
- Interface pour automate de prêt - Protocole SIP2

Durée du prêt : 6 mois à partir du **01/10/2025**

Transport :
Le **prêteur** se charge de l'envoi du matériel sur le site du client. L'**emprunteur** se charge du retour du matériel à l'adresse suivante Z.A. des Croisières - 15, rue Conrad Kilian - 07500 Guilherand-Granges. Les assurances relatives au transport sont à la charge de l'expéditeur.

Assurance :
Le matériel étant à destination du public, nous recommandons à l'**emprunteur** de souscrire à une assurance afin de couvrir les usages inerrant à ce type de matériel. Valeur marchande du matériel et logiciels associés à couvrir : 3 190,00 € HT.

Transport coté emprunteur :
L'**emprunteur** peut choisir de déplacer le matériel selon ses besoins sans en avertir le **prêteur.**

Réception du matériel :

Z.A. des Croisières - 15, rue Conrad Kilian - 07500 Guilherand-Granges | Tél. +33 4 75 81 50 50 | contact@decalog.net | https://bibliotheques.decalog.net
SAS au capital de 361 080€ | R.C.S Aubenas 331 746 396 00109 | APE 5829C

A réception, merci de vérifier que le transport n'a causé aucun dommage à la marchandise :

- Vérifier le nombre de colis
- Vérifier l'état du colis

Si le colis est abîmé contrôler l'état du matériel à l'intérieur de celui-ci en présence du transporteur.
Que la marchandise soit endommagée ou incomplète, il vous appartient de porter vos réserves sur le bon de livraison.

Retour du matériel :
Lors du retour du matériel, le **prêteur** effectuera un contrôle pour s'assurer de son bon état général. L'automate et l'imprimante devront nous être retournés par vos soins à l'issue de la période définie. Des frais de remise en état éventuels pourront être appliqués en cas de détérioration du matériel, à hauteur de 990 € HT.

Acquisition du matériel :
Si, à l'issue de la période de prêt, vous souhaitez acquérir le matériel, la garantie sur site de 36 mois (J+1) prendra effet à compter de la date de réception de votre commande.

L'**Emprunteur :**
Dreux, le.....

Signature

Le **Prêteur** :
Guilherand-Granges le 11/09/2025

Signature

Yves Grange

Signé numériquement par Yves Grange
ND : C=FR, O=Decalog, CN=Yves Grange, E=y.grange@decalog.net
Raison : validé
Emplacement : A Guilherand-Granges
Date : 2025.09.11 10:57:18+02'00'
Foxit PDF Reader Version: 2025.1.0

Z.A. des Croisières - 15, rue Conrad Kilian - 07500 Guilherand-Granges | Tél. +33 4 75 81 50 50 | contact@decalog.net | https://bibliotheques.decalog.net
SAS au capital de 361 080€ | R.C.S Aubenas 331 746 396 00109 | APE 5829C